

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**15 AOÛT 2011
20 H 00**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 15 août 2011, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Monsieur le conseiller Francis Rinfret.

Sont également présents: M. Sébastien Roy, *directeur général et greffier adjoint*
M^{me} Josée Lamoureux, *directrice générale adjointe*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

TIRAGE DU CONCOURS

« *DE VOTRE PORTE À LA NÔTRE...NOUS NOUS SOMMES ADAPTÉS* »
dans le cadre du *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées*

Félicitations aux 8 personnes gagnantes :

Abonnement d'une valeur de 350 \$ au Gym Élitys

M. Marc Fortier

Chèques-cadeaux de 25 \$ chez Tim Hortons

M. Yannick Tassé, M. Kevin Rioux, M^{me} Marilyn Périgny,
M^{me} Dominique Milot, M^{me} Vicki St-Arnaud, M. Michel Boivin

100 \$ de la Ville de Varennes à l'inscription d'une activité de la Ville

M. André Gosselin.

REMISE DE CHÈQUES DE 2 000 \$ À DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
(Profits du Tournoi de golf 2011 de la Ville)

Les organismes récipiendaires sont les suivants :

- ✓ Action bénévole de Varennes
 - ✓ L'Association des familles de Varennes
 - ✓ L'Association des enfants handicapés de Boucherville / Varennes
 - ✓ L'Association Le Bel Âge de Varennes
 - ✓ Club FADOQ – Varennes inc.
 - ✓ Contact'L de Varennes
 - ✓ Fondation Louis-Philippe Dalpé du Foyer Lajemmerais
 - ✓ L'Ouvroir Sainte-Marguerite-d'Youville de Varennes
 - ✓ La Chaîne d'Amitié de Varennes
 - ✓ Le Club Optimiste de Varennes
 - ✓ La Maison des Enfants de Varennes
 - ✓ Les Cadets de la Marine de Varennes.
-

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Dampousse confirme à l'assistance l'ajout du point N° 28 A : Modifications – Règlement 743 décrétant des travaux d'entretien et de reprofilage du fossé de drainage du secteur Ouest, entre la route 132 et le parc du Portageur et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 238 000 \$ pour en acquitter le coût, afin d'augmenter le montant de la dépense prévue à 275 000\$.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

(sur les points à l'ordre du jour seulement)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Secteur concerné par le règlement de zonage 707-20 (secteur rue de l'Aqueduc et route Marie-Victorin)

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2011-251 Approbation procès-verbal, séance spéciale 1^{er} juillet 2011

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 1^{er} juillet 2011 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur général et greffier adjoint.

Adoptée

2011-252 Approbation procès-verbal, séance générale 4 juillet 2011

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 4 juillet 2011 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2011-253 Approbation procès-verbal, séance spéciale 18 juillet 2011

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 18 juillet 2010 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2011-254 Approbation des comptes, juillet 2011

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice des finances et trésorière pour le mois de juillet 2011:

Fonds d'administration :	2 968 399,60 \$
<i>(chèques 16766 à 17268 et paiements électroniques)</i>	
Fonds des dépenses en immobilisation :	249 118,81 \$
<i>(chèques 1631 à 1661)</i>	

Certificat de la trésorière numéro 2222

Adoptée.

RÈGLEMENTS, P.I.I.A. & DÉROGATION MINEURE

A-2011-41 Avis de motion, règlement 631-16 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'amender la tarification concernant le Service de Sécurité Incendie

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-16 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'amender la tarification concernant le Service de Sécurité Incendie.

A-2011-42 Avis de motion, Règlement 706-2 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de modifier l'affectation du sol « industrielle de haute technologie et spécialisée », dans le secteur délimité par l'autoroute 30, le chemin du Lac et le boulevard Lionel-Boulet, par une affectation « industrielle mixte »

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 706-2 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de modifier l'affectation du sol « industrielle de haute technologie et spécialisée », dans le secteur délimité par l'autoroute 30, le chemin du Lac et le boulevard Lionel-Boulet, par une affectation « industrielle mixte ».

2011-255 Adoption, Projet de règlement 706-2 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de modifier l'affectation du sol « industrielle de haute technologie et spécialisée », dans le secteur délimité par l'autoroute 30, le chemin du Lac et le boulevard Lionel-Boulet, par une affectation « industrielle mixte »

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 706-2 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de modifier l'affectation du sol « industrielle de haute technologie et spécialisée », dans le secteur délimité par l'autoroute 30, le chemin du Lac et le boulevard Lionel-Boulet, par une affectation « industrielle mixte ».

Adoptée.

A-2011-43 Avis de motion Règlement 707-21 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire les exigences minimales quant aux dimensions des lots dans la zone A-302

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-21 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire les exigences minimales quant aux dimensions des lots dans la zone A-302.

2011-256 Adoption, Premier projet de règlement numéro 707-21 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire les exigences minimales quant aux dimensions des lots dans la zone A-302

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-21 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire les exigences minimales quant aux dimensions des lots dans la zone A-302 soit et est adopté.

Adoptée.

A-2011-44 Avis de motion, Règlement numéro 707-22 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-221 et I-231 et afin de modifier les normes relatives à l'implantation des bâtiments principaux, les dimensions minimales des lots et les dispositions concernant l'entreposage extérieur dans ces zones

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 707-22 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-221 et I-231 et afin de modifier les normes relatives à l'implantation des bâtiments principaux, les dimensions minimales des lots et les dispositions concernant l'entreposage extérieur dans ces zones.

2011-257 Adoption, Premier projet de règlement numéro 707-22 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-221 et I-231 et afin de modifier les normes relatives à l'implantation des bâtiments principaux, les dimensions minimales des lots et les dispositions concernant l'entreposage extérieur dans ces zones

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-22 modifiant le règlement de zonage numéro 707 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-221 et I-231 et afin de modifier les normes relatives à l'implantation des bâtiments principaux, les dimensions minimales des lots et les dispositions concernant l'entreposage extérieur dans ces zones soit et est adopté.

Adoptée.

2011-258 Adoption, Règlement 465-4 modifiant le règlement 465 concernant le Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement afin d'augmenter le nombre de résidants de la Ville siégeant sur le comité

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 465-4 modifiant le règlement 465 concernant le Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement afin d'augmenter le nombre de résidants de la Ville siégeant sur le comité.

Adoptée.

2011-259 Adoption, Règlement numéro 707-19 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer les usages « salon d'esthétique ou de beauté, excluant les animaux » et « salon de coiffure ou de traitement capillaire » à la liste des usages additionnels autorisés dans les résidences qui sont situées dans les zones dont l'affectation principale est le groupe habitation (H) et afin d'éliminer les normes particulières quant au nombre d'employés pour ces usages

Attendu qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-19 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer les usages « salon d'esthétique ou de beauté, excluant les animaux » et « salon de coiffure ou de traitement capillaire » à la liste des usages additionnels autorisés dans les résidences qui sont situées dans les zones dont l'affectation principale est le groupe habitation (H) et afin d'éliminer les normes particulières quant au nombre d'employés pour ces usages.

Adoptée.

2011-260 Adoption, Règlement numéro 707-20 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre la construction d'habitations multifamiliales dans la zone C-409 et afin d'établir les paramètres de construction et d'implantation des habitations dans la zone

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-20 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre la construction d'habitations multifamiliales dans la zone C-409 et afin d'établir les paramètres de construction et d'implantation des habitations dans la zone.

Adoptée.

2011-261 Adoption, Règlement 758-1 modifiant le règlement 758 établissant le Service de Sécurité Incendie de la Ville de Varennes afin d'abroger l'article 7 du règlement

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 758-1 modifiant le règlement 758 établissant le Service de Sécurité incendie de la Ville de Varennes afin d'abroger l'article 7 du règlement.

Adoptée.

2011-262 Adoption, Règlement 534-29 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues de l'Amadou et Liébert, et modifier des interdictions de stationnement sur les rues Bissonnette, Beauchamp, Doucet, du Parc, Collet, Sénécal, Mongeau et Perreault

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-29 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues de l'Amadou et Liébert, et modifier des interdictions de stationnement sur les rues Bissonnette, Beauchamp, Doucet, du Parc, Collet, Sénécal, Mongeau et Perreault.

Adoptée.

**2011-263 Règlement numéro 693, modifié par le règlement 693-1
Emprunt temporaire à la Banque Nationale Groupe financier
(Travaux de reconstruction des infrastructures, Vieux-Varennes)**

Considérant que le règlement 693, modifié par le règlement 693-1, décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures dans le Vieux-Varennes (pour les rues Sainte-Anne et Sainte-Thérèse) et décrétant à cette fin des dépenses n'excédant pas 9 850 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 7 301 200 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 18 juillet 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 7 301 200 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

**2011-264 Règlement numéro 763
Emprunt temporaire à la Banque nationale Groupe financier
(Acquisition des terrains d'Hydro-Québec)**

Considérant que le règlement 763 décrétant l'acquisition des terrains d'Hydro-Québec et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 7 500 000\$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 1^{er} août 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 7 500 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

2011-265 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 0960-62-6355, Modification d'une enseigne murale, 2276, route Marie-Victorin

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 11-07-37 du 6 juillet 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0960-62-6355 autorisant l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne murale sur le bâtiment principal sis au 2276, route Marie-Victorin, dans la zone C-612, conformément au plan UR-2011-3026A3 ;

De refuser l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation de l'enseigne détachée, tel que proposé.

Adoptée.

2011-266 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 0959-59-6287, Ajout de fenêtres au niveau du sous-sol sur le mur avant du bâtiment principal 2190-2194, route Marie-Victorin

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 11-07-38 du 6 juillet 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0959-59-6287 autorisant l'émission du permis de construction pour l'ajout de deux fenêtres au sous-sol de la façade principale du bâtiment sis au 2190-2194, route Marie-Victorin, dans la zone C-605, conformément au plan UR-2011-3027A3, sous réserve que les margelles soient construites à l'aide de blocs de terrassement, pavé uni ou béton coulé sur place.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

2011-267 Dérogation mineure n° 0961-90-3087 Permettre un revêtement extérieur de classe 1 au 2605-2609, rue Sainte-Anne (multi-logements)

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre un revêtement extérieur de classe 1 sur moins de 90 % des murs de chacune des façades au 2605-2609, rue Sainte-Anne ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E.11-07-36 du 6 juillet 2011, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement a donné un avis favorable à cette demande, sous conditions ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 27 juillet 2011, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à la présente demande ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure numéro DM 0961-90-3087 à l'effet de permettre un revêtement extérieur de classe 1 (maçonnerie) sur moins de 90 % des murs de chacune des façades de l'immeuble sis au 2605-2609, rue Sainte-Anne, le tout tel qu'illustré aux plans UR-2011-3024A4, UR-2011-3024A5 et UR-2011-3024A7, sous réserve des trois conditions énumérées à la résolution C.C.U.E. 11-07-36, en annexe.

Le terrain porte le numéro de lot 66-46 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, dans la zone H-622.

Adoptée.

CONTRATS & MANDATS

2011-268 Modification contractuelle – Services professionnels en architecture Chalet parc du Portageur

Considérant le retard de l'entrepreneur responsable du chantier de construction du chalet du parc du Portageur ;

Considérant que la surveillance dudit chantier s'est poursuivie bien au-delà de la période prévue ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver une modification contractuelle (selon l'article 7.1.1. de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'accorder un supplément de 2 700 \$, plus taxes applicables, au mandat octroyé à Jacques Monty, architecte, pour la surveillance des travaux de construction du chalet du parc du Portageur, selon l'annexe jointe à la présente comme si au long reproduite.

La dépense est imputable au règlement numéro 742.

Certificat de la trésorière numéro 2219

Adoptée.

2011-269 Services d'archéologie – Projet de revitalisation de la rue Sainte-Anne Autorisation de dépense

Considérant les dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes s'engage à payer 50 % des frais d'honoraires payés par Hydro Québec à la firme *Arkéos inc.*, mandatée pour procéder à la supervision archéologique dans la zone circonscrite par les travaux d'enfouissement, dans le cadre de la revitalisation de la rue Sainte-Anne dans le Vieux Varennes, pour un montant d'environ 41 000 \$, plus taxes applicables, le tout tel que plus amplement décrit dans des courriels échangés entre Hydro-Québec et de la directrice générale adjointe.

Cette dépense est imputable au règlement 693.

Certificat de la trésorière numéro 2216

Adoptée.

**2011-270 Travaux d'électricité, phases 2 & 3
Enfouissement des utilités publiques, rue Sainte-Anne
Adjudication du contrat : Groupe DR Électrique inc**

Considérant l'appel d'offres public pour les travaux d'électricité pour l'enfouissement des utilités publiques sur la rue Sainte-Anne ;

Considérant l'adoption de la résolution 2010-374 le 1^{er} novembre 2010 afin d'octroyer le contrat pour l'étape 1 dudit projet ;

Considérant le rapport de recommandation de la direction du Service du Génie en date du 10 août 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les étapes 2 et 3 du contrat d'enfouissement des services d'utilités publiques sur la rue Sainte-Anne, soit la pose des embases, la mise en place de raccordements temporaires et le démantèlement, soient confiées au plus bas soumissionnaire conforme, le *Groupe DR Électrique inc.*, pour un montant forfaitaire de 175 000 \$, plus les taxes applicables (incluant 30 000 \$ d'imprévus), conformément à sa soumission du 27 octobre 2010.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 693.

Certificat de la trésorière numéro 2223

Adoptée.

**2011-271 Services professionnels en laboratoire – Contrôle des matériaux
Réfection de la rue Sainte-Anne
Mandat : Solmatech inc.**

Considérant les dispositions des articles 573.1 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en matière d'adjudication de contrats pour fourniture de services professionnels ;

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'obtention d'offres de services de laboratoire – contrôle des matériaux – concernant le projet de réfection de la rue Sainte-Anne ;

Considérant la réception de trois (3) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse et la recommandation du comité d'analyse formé à cet effet, en date du 27 juillet 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un mandat de services professionnels de laboratoire, contrôle des matériaux, concernant le projet de réfection de la rue Sainte-Anne soit accordé à la firme SOLMATECH INC. de Longueuil, ayant obtenu le meilleur pointage requis calculé tel que prescrit par la loi, selon sa soumission du 15 juillet 2011, pour un montant de 70 250 \$, plus les taxes (incluant 10 000 \$ pour imprévus).

Ladite dépense est imputable au règlement numéro 693.

Certificat de la trésorière numéro 2217

Adoptée.

2011-272 Services professionnels, Étude et élaboration des infrastructures pour un futur parc industriel (intersection de l'A-30 et du boul. Lionel-Boulet) – Mandat : DESSAU inc.

Considérant les dispositions des articles 573.1 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en matière d'adjudication de contrats pour fourniture de services professionnels ;

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'obtention d'offres de services professionnels pour l'étude et l'élaboration des infrastructures pour un futur parc industriel ;

Considérant la réception d'une (1) soumission ;

Considérant le rapport d'analyse et la recommandation du comité formé à cet effet en date du 27 juillet 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un mandat de services professionnels pour l'étude et l'élaboration des infrastructures pour un futur parc industriel à l'intersection de l'A-30 et du boulevard Lionel-Boulet soit accordé à la firme DESSAU INC. de Longueuil, ayant obtenu le pointage requis calculé tel que prescrit par la loi, selon sa soumission du 27 juillet 2011, pour un montant de 82 500 \$, plus les taxes (incluant 7 500 \$ pour imprévus).

Ladite dépense est imputable au surplus accumulé non affecté.

Certificat de la trésorière numéro 2218

Adoptée.

**2011-273 Réfection de 5 passages piétonniers
Adjudication du contrat : Benvas Excavation inc.**

Considérant l'appel d'offres public pour les travaux de réfection de passages piétonniers sur le territoire de la municipalité ;

Considérant la réception de trois (3) soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation de la direction du Service du Génie en date du 11 août 2011;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à *Benvas Excavation inc.* de Varennes, plus bas soumissionnaire conforme, les travaux de réfection de cinq passages piétonniers pour un montant de 145 290,76 \$, plus les taxes applicables incluant un montant de 10 000 \$ d'imprévus, conformément à sa soumission déposée le 11 août 2011.

Cette dépense est financée à même la *Réserve pour reconstruction de rues*.

Il est de plus résolu de modifier la résolution 2011-052 adoptée le 7 février 2011 concernant l'affectation de montants en provenance de la *Réserve pour la reconstruction de rues* pour les trois (3) projets : ST-2011-07 (30 000 \$), ST-2011-09 (900 000 \$) et ST-2011-10 (150 000 \$), en bonifiant à 160 000 \$ le montant prévu au projet ST-2011-10 « réfection de passages piétonniers phase 1 ».

Certificat de la trésorière numéro 2224

Adoptée.

2011-274 Modifications – Règlement 743 décrétant des travaux d'entretien et de reprofilage du fossé de drainage du secteur Ouest, entre la route 132 et le parc du Portageur et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 238 000 \$ pour en acquitter le coût, afin d'augmenter le montant de la dépense prévue à 275 000 \$

Attendu que suite à l'ouverture des soumissions, le montant demandé pour la réalisation des travaux est supérieur à l'estimation prévue au règlement d'emprunt;

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 564 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. chapitre C-19), la Ville est autorisée à modifier un règlement d'emprunt, par résolution, lorsque le but est d'augmenter une dépense à la suite d'une majoration du coût des travaux, en affectant à cette fin une partie du fonds général ;

Attendu que le montant de l'emprunt demeure inchangé;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil soit autorisé à augmenter le montant de la dépense prévue au règlement 743 à 275 000 \$ et que la différence de 37 000 \$ soit affectée au surplus accumulé libre du *Fonds d'administration*.

Adoptée.

**2011-275 Stabilisation mécanique et végétative d'un fossé de drainage
Rue de la Tenure
Adjudication du contrat : Les Entreprises Berthier inc.**

Considérant l'appel d'offres public pour les travaux de stabilisation mécanique et végétative d'un fossé de drainage, rue de la Tenure ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation conjoint de BMI Experts-Conseils inc. et du directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement en date du 15 août 2011;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Les Entreprises Berthier inc.*, de Berthierville, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 10 août 2011, les travaux de stabilisation mécanique et végétative d'un fossé de drainage, rue de la Tenure, pour un montant de 220 329,08 \$, plus les taxes applicables (incluant 28 738,58 \$ pour imprévus).

La dépense est imputable au règlement numéro 743 tel que modifié.

Certificat de la trésorière numéro 2225

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2011-276 Libération du Fonds de garantie en responsabilité civile primaire du
Regroupement Varennes / Ste-Julie, pour la période du 1^{er} décembre
2007 au 1^{er} décembre 2008**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur St-Paul sous le numéro CPC0059979 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance de la responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 400 000.00 \$ fût mis en place en responsabilité civile primaire et que la Ville de Varennes y a investi une quote-part de 48 257 \$ représentant 12,06 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur St-Paul touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur St-Paul pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes demande que le reliquat de 129 710.60 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008.

CONSIDÉRANT que l'assureur St-Paul pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'OBTENIR de l'assureur St-Paul une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Varennes / Ste-Julie, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008.

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes / Ste-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée.

**2011-277 Permission de voirie n° 8606-10-0622
Intervention sur le réseau de services
Toutes les routes du MTQ sur le territoire de la Ville de Varennes**

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes entérine les termes de la permission de voirie n° 8606-10-0622 du ministère des Transports du Québec et se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$;

Que monsieur Denys Guay, directeur des Travaux publics, soit autorisé à signer tout document donnant effet aux présentes ;

Que la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter de la date de l'adoption des présentes.

Adoptée.

**2011-278 Canadien National – Renouvellement de bail
Site pour embellissement, route Marie-Victorin**

Considérant qu'un bail de location de terrain est intervenu en 1985 entre la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Ville de Varennes ;

Considérant que, depuis, ce bail n'a jamais été dénoncé par les parties ;

Considérant que le successeur du bail est maintenant la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et qu'elle est disposée à prolonger le bail, pour une période de dix ans ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des contribuables de reconduire le bail ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et autorise la reconduction du bail n° 1000/3050033 (référence document n° 13154) avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, comme suit :

- Du 6 août 2011 au 5 août 2016 – 1 100 \$ plus taxes (5 ans)
- Du 6 août 2016 au 5 août 2021 – 1 200 \$ plus taxes (5 ans).

Pour ces fins, le directeur des Services juridiques et greffier est spécialement mandaté pour et au nom de la ville à signer tout document donnant effet aux présentes.

Certificat de la trésorière numéro 2220 (2011-2016)

Adoptée.

**2011-279 Bail Ville de Varennes / Rogers Communications inc.
Antenne de télécommunication – Autorisation de signature**

Attendu l'adoption de la résolution 2011-249 afin de permettre à la compagnie Rogers d'installer une antenne de télécommunication sur un terrain appartenant à la Ville dans le secteur du chemin de la Pointe-aux-Pruches, près de l'A-30 et de la montée de la Baronnie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la Convention de location de site de télécommunication entre Rogers Communications inc. et la Ville de Varennes ; ladite convention est jointe aux présentes comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2011-280 Complexe aquatique de Varennes
Entretien régulier, correctif et préventif
Autorisation de dépense**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 10 août 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte de payer à SODEM inc. un montant de 22 335,47 \$, plus taxes, en excédent des coûts d'entretien régulier, correctif et préventif du complexe aquatique de Varennes pour les années 2008, 2009 et 2010.

Certificat de la trésorière numéro 2221

Adoptée.

**2011-281 Vente d'immeubles pour taxes 12 octobre 2011
Ordonnance au directeur des Services juridiques et greffier de vendre
les immeubles figurant à l'état de la trésorière à l'enchère publique**

Considérant les dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Considérant le dépôt par la directrice des Finances et trésorière d'une liste de recommandations ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil ordonne au directeur des Services juridiques et greffier de vendre à l'enchère publique les immeubles figurant à l'état de la trésorière daté du 11 août 2011 (Annexe II), déposé comme annexe de la présente, le tout selon les dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Cette vente aura lieu le 12 octobre 2011, à 10 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Adoptée.

2011-282 Transferts budgétaires 2011

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 584 883 \$ pour 2011, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 10 août 2011 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récités.

Adoptée.

2011-283 Appui de la Ville de Varennes Champlain en chantier, Quand ?

Considérant que l'état de dégradation du pont Champlain et des risques qui y sont associés sont tels que, de l'avis même des ingénieurs-conseils qui ont examiné son état, celui-ci doit être remplacé par une nouvelle structure;

Considérant que le pont Champlain est un axe majeur pour le transport des personnes et des marchandises du Grand Montréal et qu'il est essentiel à la compétitivité et la productivité économique de la région par rapport aux grandes agglomérations de l'est de l'Amérique du Nord ;

Considérant le rôle stratégique au niveau du transport routier que le pont Champlain a sur l'ensemble du Québec;

Considérant que l'obtention des délais de conception et de construction requis pour réaliser un tel projet sont importants;

Considérant que le flux ne peut être interrompu pendant les travaux de construction d'une nouvelle structure;

Considérant que la mise en place d'un système léger sur rail (SLR) dans l'axe du pont Champlain est une priorité pour les élus de la Communauté puisqu'il s'avère être une nécessité dans un contexte de mobilité durable;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder à la construction d'un nouveau pont le plus rapidement possible afin de remplacer le pont Champlain dont la vie utile est arrivée à échéance;

De prévoir un plan de transport routier alternatif pendant les travaux du nouveau pont;

De réclamer des gouvernements fédéral et provincial qu'ils mettent en place immédiatement, avec le mont municipal un bureau de chantier qui sera responsable de la conception et de la construction du nouveau pont.

Ce bureau de chantier aura en outre la responsabilité de produire dans les plus brefs délais un échéancier de travail, les plans et devis, procédera aux appels d'offres, complétera le financement et construira le nouveau pont dans une logique de mobilité durable, c'est-à-dire en ayant à l'esprit les plus hautes considérations économique, sociologique et environnementale.

De plus, et ce afin de confirmer cette perspective de mobilité durable, ce nouveau pont devra être doté d'un système de transport léger sur rail; à ce titre, le gouvernement du Québec se devra d'actualiser les études de l'AMT et entreprendre les travaux afin d'assurer la construction du SLR dans l'axe de l'autoroute 10 / centre-ville de Montréal, parallèlement aux travaux de remplacement du pont Champlain.

Que le tout soit annoncé rapidement avec un échéancier qui devra tenir compte de l'urgence de remplacer le pont Champlain.

Adoptée.

2011-284

ALLIANCE VERTE

Appui de la Ville de Varennes comme membre supporteur

Attendu que les membres du Conseil de la Ville de Varennes encouragent la démarche de développement durable entreprise par l'industrie maritime et soutiennent symboliquement le programme environnemental de l'ALLIANCE VERTE ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes s'inscrive à titre de « membre supporteur » de l'ALLIANCE VERTE et accepte que son nom soit mentionné dans la liste des municipalités membres dudit organisme.

Adoptée.

2011-285

Mouvement du personnel

Permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2011-08 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 10 août 2011.

Adoptée.

2011-286 Adoption du Programme de prévention des incendies de la MRC de Marguerite-d'Youville

Attendu le Programme de prévention des incendies élaboré par la MRC de Marguerite-d'Youville et soumis aux municipalités membres ;

Attendu que les membres du Conseil adhèrent aux buts et objectifs dudit programme ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte les deux (2) programmes de prévention de sécurité incendie tels que proposés par la MRC de Marguerite-d'Youville, soit :

- ✓ Le « Programme de formation sur l'utilisation des extincteurs portatifs en milieu industriel et commercial »,
- ✓ Le « Programme d'activités de sensibilisation du public ».

Lesdits programmes sont annexés aux présentes comme si au long récités.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Quel type de bâtiments sera construit dans la zone C-409
- Cause des coûts excédentaires pour la construction du chalet du parc du Portageur
- Accès WiFi dans 3 parcs de la Ville
- Expérience Segway dans le Vieux-Varennes
- Fonds patrimonial – liste des résidences admissibles
- Arbres coupés route 132 vs arbres plantés au parc Ki-Ri, sont-ils envahissants?
- Réduire copies papier à la disposition des citoyens vs journal du parti politique
- Félicitations sur le choix de Marc Hervieux - spectacle pour tous
- Accueil - Association des accordéonistes
- Taux Banque Nationale – plus bas
- Provenance du Groupe DR Électrique
- Coût des travaux de réfection des 5 passages piétonniers
- Terrains du CN – bail pour les traverses
- Pourquoi un seul soumissionnaire au projet « Étude et élaboration des infrastructures pour un futur parc industriel
- Permission de voirie – routes du MTQ
- Parc Saint-Charles – Poteaux d'utilités publiques

- Servitudes - revitalisation rue Sainte-Anne – bons services de la Ville, mais mise en garde à l'effet des rencontres des citoyens pour les plans (servitudes).

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 21 h 15.

Le maire,

Le directeur général et greffier adjoint,

Martin Damphousse

Sébastien Roy, MBA